CC 66 LA MOBILISATION CONTINUE ...

Après des mois de mobilisation, la détermination des salariés a permis que le projet des syndicats employeurs ne soit pas signé en juin dernier. Néanmoins depuis septembre une nouvelle phase de négociation s'est ouverte avec pour " arbitre " un médiateur de l'Etat.

Depuis bientôt 20 ans, l'action sociale et d'autres pans de la société sont en profonde mutation, avec il est vrai de vraies avancées (droits des personnes, protection contre les maltraitances…) mais aussi avec de profonds reculs.

Historique :

- En **1995**, c'est l'**AGCS** (accord général sur les commerces des services) qui prévoit la privatisation et la libéralisation de l'ensemble des services publics (rentabilité, efficacité), ce qui touche aussi l'éducation et l'action sociale.
- Apparition de la **démarche qualité** qui puise ses racines dans les normes ISO nées en 1947 aux Etats-Unis, qui s'est étendue à tous les secteurs de la société (loi 2002-2…)
- La **LOLF** (Loi organique relative aux lois de finance) de **2001** reprend en partie le dispositif RCB (rationalisation des coûts budgétaires) de 1968 et réaffecte les ressources de l'Etat en insistant sur une recherche de productivité et la mise en place de budgets d'objectifs.
- **2005/2006**, c'est la **directive Bolkenstein** qui vise à libéraliser les marchés européens et les services.
- Les **CPOM** (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) se multiplient dans le but d'une recherche accrue de « qualité » envers les « usagers » et d'une meilleure efficacité.
- La **réforme des universités** initiée en **2007**, amène la concurrence, la recherche de rentabilité et d'efficacité dans l'enseignement supérieur.
- La **Réforme Générale des politiques Publiques** vise à rétablir l'équilibre des comptes publics et garantir le bon usage de chaque euro, en responsabilisant par la culture du résultat notamment.
- La **loi « hôpital, patients, santé et territoire »** impose une vision comptable du service public de soin et une gestion de l'hôpital à la manière d'une entreprise (économie d'échelle, évaluation tout azimut...)

Dans le même contexte les syndicats employeurs poursuivent avec acharnement le démantèlement de la convention collective 66.

Devant ses évidences allons-nous continuer à faire l'autruche ?

Etes-vous prêt à travailler PLUS pour gagner MOINS ?
Etes-vous prêt à ce que votre diplôme soit bradé ?
Etes-vous prêt à accepter l'individualisation des salaires ?
Etes-vous prêt à être sacrifié au nom de la concurrence entre établissements (20 000 doivent disparaître) ?
Etes-vous prêt à devenir des salariés qui souffrent dans leur travail comme à France Télécom et ailleurs ?

Malgré les apparences la base actuelle de négociation ne prévoit aucune survivance de l'ancienne convention.

- Fin du caractère National de la CCN 66
- Création de filières qui mettent fin aux annexes qui sont le SOCLE de la convention
- Introduction du salaire au mérite
- Suppression des congés d'ancienneté
- Suppression des congés trimestriels
- Suppression de la rémunération des 3 jours de carences en cas d'arrêt maladie,
- Diminution du déroulement de carrière (1% par an sur 30 ans)
- Remise en cause des 35 heures et augmentation de la durée du travail avec un « forfait jour ».

Ces exemples ne sont qu'une partie du projet patronal, la liste des remises en cause de nos garanties collectives du travail est encore longue.

Oui nous sommes pour des négociations, mais qui ne visent qu'à l'amélioration de la convention !

Pas de négociations sans informations !
Pas de signatures sans consultation des salariés !

Collectif 67 pour la 66

http://collectif67pourla66.over-blog.com
collectif67pourla66@yahoo.fr